

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 juillet 2014**

OBJET

**14 – CREATIONS DE LOGEMENTS D'URGENCE – DEMANDE
DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE
2013-2015**

N° 2014-07-14

NOMENCLATURE : 7/5/1

L'an deux mille quatorze, le sept juillet à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le seize mai 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Gwénola LEBRETON, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Philippe LEBASTARD, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Marie-Madeleine REGNIER, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusés :

Gilles RANNOU donne pouvoir à Alain ROYER
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Mickaël MENDES
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET
Martine MOREL donne pouvoir à Joëlle CHESNAIS
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Nombre de membres :

en exercice.....28
présents.....22
ayant un pouvoir...6
votants.....28

Délibération

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

Madame Catherine CADOU rappelle au Conseil municipal que la commune, par arrêté en date du 25 mars 2013, a exercé son droit de préemption urbain à l'occasion de la vente d'un immeuble situé 2 place de l'église et 4 rue de la Mairie et appartenant à Monsieur Henri CHESNEAU.

Considérant l'avis des domaines en date du 27 août 2012, la préemption s'est faite aux prix et conditions de la déclaration d'intention d'aliéner pour un montant total de 180 000 € avec pour projet de réhabiliter le bâtiment d'habitation en logements d'urgence.

L'acte de vente a été signé le 12 novembre 2013 et le projet entre aujourd'hui dans une phase opérationnelle ; la somme de 30 000 € a été inscrite au budget 2014 pour ces travaux de réhabilitation.

Ce projet de création de deux logements d'urgence répond aux grands enjeux prioritaires définis par le Conseil Général en matière d'habitat.

Dans ce cadre, la commune peut prétendre à une aide au titre du contrat de territoire départemental 2013-2015 pour l'acquisition de ce bâtiment et pour effectuer des travaux de création de logements d'urgence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 28 Voix pour décide :

- D'AUTORISER M. le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre du Contrat de Territoire 2013-2015 pour l'acquisition et les travaux de création de deux logements d'urgence sis 2 place de l'Eglise.

Pour extrait conforme,

Le 07 juillet 2014,

**Le Maire,
Alain ROYER**

